

24 août 2026

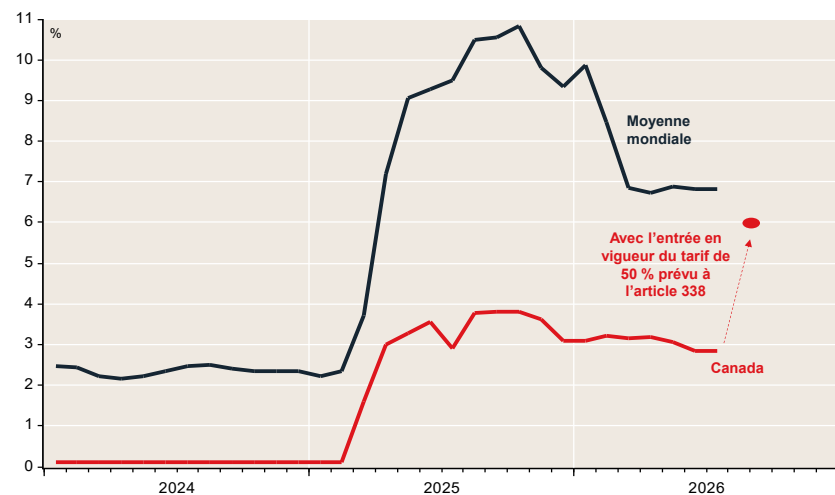
Commerce Canada-États-Unis : Les nouveaux droits de douane font monter les enjeux

Par Stéfane Marion / Matthieu Arseneau

Cela n'a donc pas été possible – du moins pas pour l'instant. Les pourparlers entre le Canada et les États-Unis visant à éviter une nouvelle série de droits de douane brandie par la Maison-Blanche en juillet dernier ont échoué, et les États-Unis imposeront désormais des droits de douane de 50 % en vertu de l'article 338 de la Loi sur les tarifs douaniers de 1930 sur environ 5 % des importations en provenance du Canada qui bénéficiaient auparavant d'une exemption de droits de douane en vertu de l'ACEUM. Par conséquent, le taux tarifaire moyen appliqué aux marchandises canadiennes doublerait presque pour s'établir à environ 6 %, ce qui ne placerait le Canada que légèrement en meilleure posture que la moyenne des partenaires commerciaux des États-Unis (graphique).

Canada: L'avantage tarifaire mondial s'estompe

Taux tarifaire effectif moyen des États-Unis à l'égard du Canada et du reste du monde

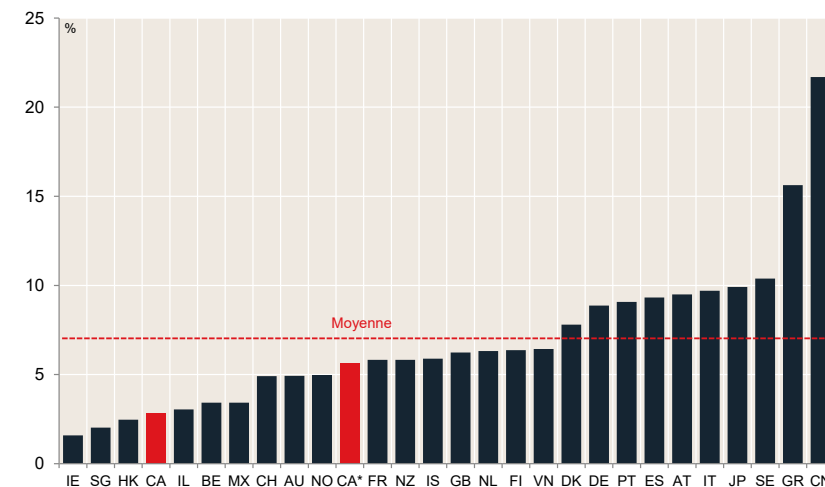


Calculs de la BNC fondés sur les données du Recensement des États-Unis et de Canada Trade Data Online, les chiffres les plus récents du taux effectif moyen étant basés sur les recettes douanières de juin 2026

Bien sûr, la moyenne mondiale masque des variations considérables d'un pays à l'autre, les taux tarifaires américains allant de moins de 2 % pour l'Irlande à plus de 20 % pour la Chine. Sous le nouveau régime tarifaire américain, le Canada passe du quatrième taux tarifaire le plus bas à un taux supérieur à celui du Mexique et beaucoup plus proche de ceux auxquels sont confrontés ses homologues du G7, tels que la France et le Royaume-Uni (graphique).

Canada: Encore relativement avantageux, mais d'une marge moindre

États-Unis – Taux tarifaire moyen imposé par pays : données douanières en date de juin

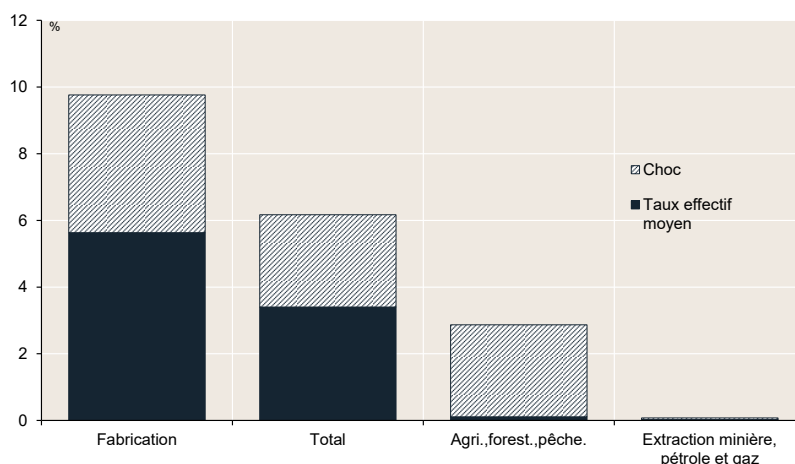


* Juillet par rapport à aujourd'hui.
BNC Économie et Stratégie (données via Bloomberg)

Bien que certains puissent minimiser l'impact des nouveaux tarifs américains en faisant valoir qu'environ 80 % des exportations canadiennes resteraient exemptes de droits de douane en vertu de l'ACEUM, l'effet macroéconomique apparemment modeste ne doit pas occulter les conséquences potentiellement importantes pour certains secteurs et certaines entreprises. Pour les entreprises directement touchées, un droit de douane de 50 % pourrait tout simplement rendre leurs produits non concurrentiels sur le marché américain. Contrairement à une hausse modérée des droits de douane répartie sur une large gamme de produits, un droit de douane prohibitif concentré dans une poignée de secteurs peut entraîner une chute brutale des exportations, une perte de parts de marché, des fermetures d'usines et un ralentissement des investissements. Bien que le taux moyen des droits de douane sur les exportations canadiennes s'élèverait à un peu plus de 6 %, ce chiffre est maintenu à un niveau bas en raison de la part importante des exportations de ressources exemptées de droits de douane. Pour le secteur manufacturier seul, le taux moyen bondirait à environ 10 % (graphique).

Canada: Le tarif du secteur manufacturier pourrait atteindre 10 %

Taux tarifaire effectif moyen sur les exportations canadiennes

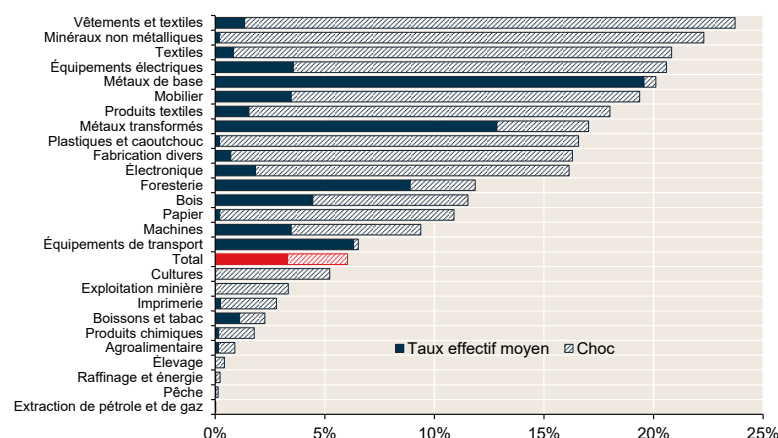


Calculs de la BNC fondés sur les données du Recensement des États-Unis et de Canada Trade Data Online, les chiffres les plus récents du taux effectif moyen étant basés sur les recettes douanières de juin 2026

Les disparités entre les sous-secteurs manufacturiers sont encore plus marquées. À l'heure actuelle, les métaux de première transformation, les produits métalliques fabriqués et la foresterie subissent des fardeaux tarifaires parmi les plus élevés, ce qui contribue à expliquer leur sous-rendement récent. En vertu des nouvelles mesures, les vêtements et les textiles, les minéraux non métalliques et le matériel électrique seraient assujettis à des taux tarifaires moyens encore plus élevés que ceux auxquels ces secteurs sont soumis aujourd'hui (graphique).

Canada: Certains secteurs pourraient être plus durement touchés

Taux tarifaire effectif moyen sur les exportations canadiennes

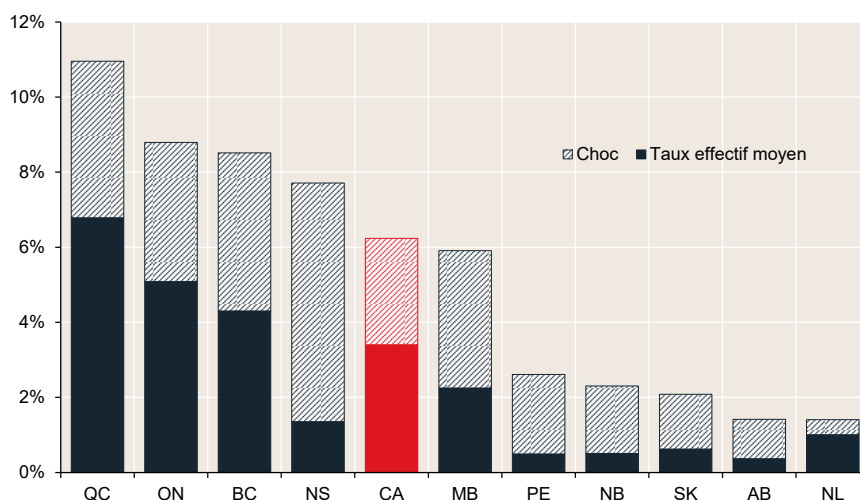


Calculs de la BNC fondés sur les données du Recensement des États-Unis et de Canada Trade Data Online, les chiffres les plus récents du taux effectif moyen étant basés sur les recettes douanières de juin 2026

L'impact serait également réparti de manière inégale entre les provinces, reflétant les différences dans leurs structures industrielles (graphique). Le Québec et l'Ontario continuent d'être soumis aux taux tarifaires moyens les plus élevés, s'établissant respectivement à environ 11 % et 9 %. Par rapport aux niveaux de juin, toutefois, l'augmentation proportionnelle est plus importante en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. À l'autre extrémité du spectre, l'Alberta ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador sont les moins touchées (graphique).

Canada: Les tarifs varient considérablement d'une province à l'autre

Taux tarifaire effectif moyen sur les exportations

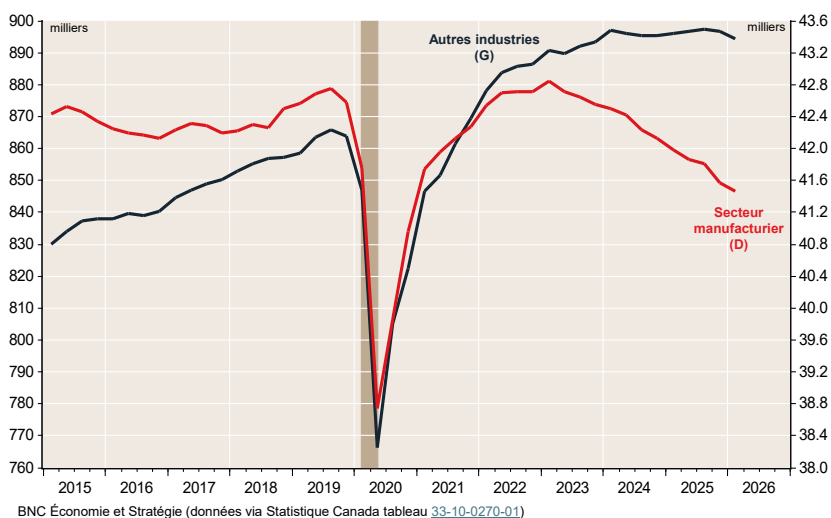


Calculs de la BNC fondés sur les données du Recensement des États-Unis et de Canada Trade Data Online, les chiffres les plus récents du taux effectif moyen étant basés sur les recettes douanières de juin 2026

La hausse des droits de douane est particulièrement néfaste pour l'emploi à un moment où le secteur manufacturier canadien est déjà sous pression. Le nombre d'entreprises manufacturières en activité a continué de baisser au premier trimestre, tombant à son plus bas niveau depuis au moins une décennie, si l'on exclut l'effondrement lié à la COVID, alors même que le nombre d'entreprises dans le reste de l'économie reste beaucoup plus proche du sommet cyclique (graphique).

Canada: Les entreprises manufacturières continuent de reculer

Nombre total d'entreprises — secteur manufacturier par rapport aux autres secteurs (moyenne trimestrielle)

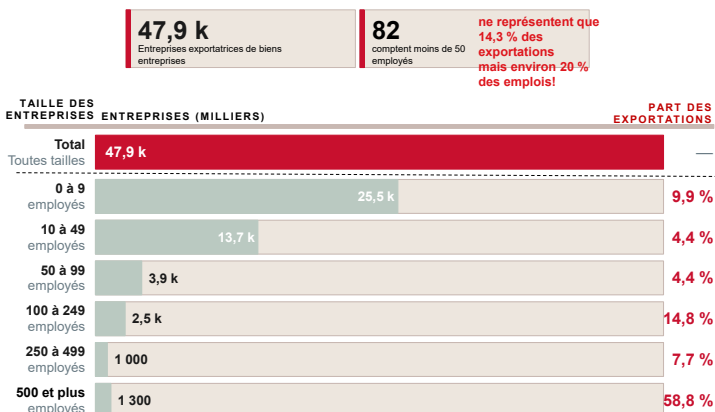


BNC Économie et Stratégie (données via Statistique Canada tableau 33-10-0270-01)

Cette divergence est importante, car elle met en évidence l'écart entre la résilience économique globale et la résilience industrielle. Le Canada génère peut-être encore de la croissance dans d'autres secteurs de l'économie, mais sa base de production exposée au commerce international révèle une situation plus fragile. La diversification commerciale pourrait-elle compenser cette situation? Les données de 2025 de Statistique Canada sur les exportateurs de biens montrent l'ampleur du défi que représente l'ambition d'Ottawa de doubler les exportations vers les marchés autres que les États-Unis au cours de la prochaine décennie. Le Canada compte près de 48 000 entreprises exportatrices de biens, mais 82 % d'entre elles emploient moins de 50 travailleurs et ne représentent que 14,3 % du total des exportations de biens (mais environ 20 % des emplois liés à l'exportation). En revanche, les entreprises comptant 500 employés ou plus ne représentent qu'une petite fraction des exportateurs, mais génèrent près de 60 % de la valeur des exportations (graphique).

Canada: L'objectif de diversification d'Ottawa pose un problème d'échelle

Entreprises canadiennes exportatrices de biens, selon la taille de l'entreprise, 2025



BNC Économie et Stratégie (données via Statistique Canada tableaux 12-10-0094-01 et 14-10-0215-01)

Il ne s'agit pas là d'une complication mineure. La diversification ne se résume pas simplement à réorienter les expéditions hors du marché américain; elle nécessite du financement, une capacité à se conformer aux exigences réglementaires, des réseaux de distribution, des renseignements sur les marchés étrangers, une gestion du risque de change et la capacité de supporter de longs cycles de vente avant que de nouvelles relations ne deviennent rentables. Pour les petites entreprises, la contrainte est structurelle : beaucoup sont intégrées dans des chaînes d'approvisionnement nord-américaines fondées sur la proximité, des relations clients récurrentes, une logistique intégrée et des spécifications de production difficiles à reproduire à l'étranger. L'ironie réside dans le fait que l'objectif d'Ottawa pourrait être plus facile à atteindre en termes globaux qu'en substance. Le Canada peut augmenter la valeur de ses exportations hors États-Unis grâce aux matières premières et à d'autres secteurs à forte intensité d'échelle, où la demande mondiale est forte et où la production peut être réorientée plus facilement vers différents marchés. Mais cette voie profite moins aux segments de la base d'exportation à forte intensité d'emploi, où les liens au sein de la chaîne d'approvisionnement sont plus rigides et où les coûts de diversification sont proportionnellement plus élevés. La tension politique qui en résulte pourrait être masquée par le PIB global : une réorientation des exportations vers les ressources naturelles pourrait améliorer les chiffres de la diversification, même si les petits exportateurs font face à des coûts plus élevés, à des marges plus faibles et à un risque accru de perte de capacité et d'emplois. Nous estimons que de 100 000 à 130 000 emplois canadiens pourraient être menacés si les nouveaux droits de douane demeurent en vigueur et qu'Ottawa et les provinces n'interviennent pas pour amortir le choc, ce qui pourrait faire grimper le taux de chômage d'environ un demi-point de pourcentage par rapport à son niveau actuel de 6,4 %.

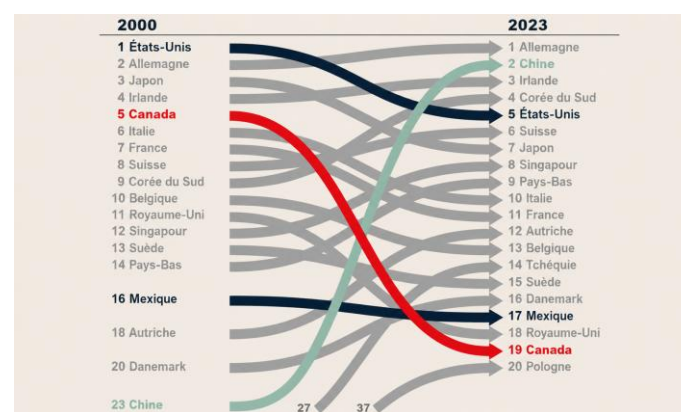
Conclusion

L'échec des dernières négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis est clairement décevant, mais nous tirons un certain réconfort du fait que les mesures de rétorsion canadiennes ne sont pas attendues avant le début de septembre. Cela laisse une marge de manœuvre pour que les derniers droits de douane américains soient réduits ou levés avant qu'Ottawa ne réagisse, au bénéfice des chaînes d'approvisionnement nord-américaines. Cette retenue est importante : une fois que les contre-droits de douane canadiens seront mis en place, la Maison-Blanche pourrait durcir sa position et riposter par des mesures supplémentaires, augmentant ainsi le risque d'une escalade plus large.

Entre-temps, si le Canada doit faire face à un environnement tarifaire structurellement plus élevé – même si les dernières mesures sont finalement assouplies –, il est primordial que les gouvernements fédéral et provinciaux s'attaquent aux facteurs internes qui ont contribué à la forte détérioration de la compétitivité industrielle du pays au cours des deux dernières décennies. La réglementation, la fiscalité et les barrières commerciales interprovinciales ont toutes eu des répercussions négatives, contribuant à faire chuter le Canada de la 5^e à la 19^e place dans les classements mondiaux de compétitivité. Il s'agit là d'un point de départ peu favorable pour faire face à un régime commercial mondial plus protectionniste (graphique).

Monde: Le Canada a enregistré la plus forte baisse de compétitivité

Évolution du classement selon l'indice de performance industrielle concurrentielle de 2000 à 2023



BNC Économie et stratégie (données provenant du portail statistique UNIDO)



Économie et stratégie

Abonnez-vous à nos publications:

BNCEconomieetStrategie@bnc.ca

Pour nous joindre :

514 879-2529

Stéfane Marion

Économiste et stratège en chef

stefane.marion@bnc.ca

Matthieu Arseneau

Chef économiste adjoint

matthieu.arseneau@bnc.ca

Jocelyn Paquet

Économiste principal

jocelyn.paquet@bnc.ca

Kyle Dahms

Économiste principal

kyle.dahms@bnc.ca

Alexandra Ducharme

Économiste principale

alexandra.ducharme@bnc.ca

Daren King, CFA

Économiste principal

daren.king@bnc.ca

Warren Lovely

Stratège principal,

Taux d'intérêt et secteur public

warren.lovely@bnc.ca

Taylor Schleich

Stratège, Taux d'intérêt

taylor.schleich@bnc.ca

Ethan Currie

Stratège

ethan.currie@bnc.ca

Angelo Katsoras

Analyste géopolitique

angelo.katsoras@bnc.ca

Nathalie Girard

Coordonnatrice senior

n.girard@bnc.ca

Giuseppe Saltarelli

Infographiste

giuseppe.saltarelli@bnc.ca

Général : Le présent rapport a été élaboré par Financière Banque Nationale inc. (FBN), (courtier en valeurs mobilières canadien, membre de l'OCRI), filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto.

Les renseignements contenus aux présentes ont été obtenus de sources que nous croyons fiables, mais ils ne sont pas garantis, peuvent être incomplets et modifiés sans préavis. Les renseignements sont à jour à la date indiquée dans le présent document. Ni le ou les auteurs ni FBN n'assument quelque obligation que ce soit de mettre ces renseignements à jour ou de communiquer tout fait nouveau concernant les sujets ou les titres évoqués. Les opinions exprimées sont fondées sur l'analyse et l'interprétation du ou des auteurs de ces renseignements, et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés dans les présentes, et rien dans le présent rapport ne constitue une déclaration selon laquelle toute stratégie ou recommandation de placement contenue aux présentes convient à la situation individuelle d'un destinataire. Dans tous les cas, les investisseurs doivent mener leurs propres vérifications et analyses de ces renseignements avant de prendre ou d'omettre de prendre toute mesure que ce soit en lien avec les titres ou les marchés qui sont analysés dans le présent rapport. Il importe de ne pas fonder de décisions de placement sur ce seul rapport, qui ne remplace pas un contrôle préalable ou les travaux d'analyse exigés de votre part pour motiver une décision de placement.

Le présent rapport ne peut être distribué que dans les cas permis par la loi applicable. Le présent rapport ne s'adresse pas à vous si FBN ou toute société affiliée distribuant le présent rapport fait l'objet d'interdiction ou de restriction de le mettre à votre disposition par quelque loi ou règlement que ce soit dans quelque territoire que ce soit. Avant de lire le présent rapport, vous devriez vous assurer que FBN a l'autorisation de vous le fournir en vertu des lois et règlements en vigueur.

Marchés financiers Banque Nationale du Canada est une marque de commerce utilisée par Financière Banque Nationale et National Bank of Canada Financial Inc.

Résidents du Canada : FBN ou ses sociétés affiliées peuvent appliquer toute stratégie de négociation décrite dans les présentes pour leur propre compte ou sur une base discrétionnaire pour le compte de certains clients; elles peuvent, à mesure que les conditions du marché changent, modifier leur stratégie de placement, notamment en procédant à un désinvestissement intégral. Les positions de négociation de FBN et de ses sociétés affiliées peuvent également être contraires aux opinions exprimées dans le présent rapport.

FBN ou ses sociétés affiliées peuvent intervenir comme conseillers financiers, placeurs pour compte ou preneurs fermes pour certains émetteurs mentionnés dans les présentes et recevoir une rémunération pour ces services. De plus, FBN et ses sociétés affiliées, leurs dirigeants, administrateurs, représentants ou adjoints peuvent détenir une position sur les titres mentionnés dans les présentes et effectuer des achats ou des ventes de ces titres à l'occasion, sur les marchés publics ou autrement. FBN, ses sociétés affiliées peuvent agir à titre de teneurs de marché relativement aux titres mentionnés dans le présent rapport. Le présent rapport ne peut pas être considéré comme indépendant des intérêts exclusifs de FBN et de ses sociétés affiliées.

Le présent rapport n'est pas considéré comme un produit de recherche en vertu des lois et règlements canadiens. Par conséquent, ce document n'est pas régi par les règles applicables à la publication et à la distribution de rapports de recherche, notamment les restrictions ou renseignements à fournir pertinents qui doivent être inclus dans les rapports de recherche.

Résidents du Royaume-Uni : Le présent rapport est un document de marketing. Il n'a pas été préparé conformément aux exigences prévues par les lois de l'Union européenne établies pour promouvoir l'indépendance de la recherche en matière de placement, et il ne fait l'objet d'aucune interdiction concernant la négociation préalable à la diffusion de la recherche en matière de placement. FBN a approuvé le contenu du présent rapport, dans le cadre de sa distribution aux résidents du Royaume-Uni (notamment pour l'application, au besoin, du paragraphe 21(1) de la Financial Services and Markets Act 2000). Le présent rapport est fourni à titre indicatif seulement et ne constitue en aucun cas une recommandation personnalisée ni des conseils juridiques, fiscaux ou de placement. FNB et sa société mère, ou des sociétés de la Banque Nationale du Canada ou membres du même groupe qu'elle, ou leurs administrateurs, dirigeants et employés peuvent détenir des participations ou des positions vendeur ou acheteur à l'égard des placements ou des placements connexes qui font l'objet du présent rapport, ou ils peuvent avoir détenu de telles participations ou positions. Ces personnes peuvent à tout moment effectuer des ventes ou des achats à l'égard des placements ou placements connexes en question, que ce soit à titre de contreparties ou de mandataires. Elles peuvent agir à titre de teneurs de marché pour ces placements connexes ou avoir déjà agi à ce titre, ou peuvent agir à titre de banque d'investissement ou de banque commerciale à l'égard de ceux-ci ou avoir déjà agi à ce titre. La valeur des placements et les revenus qui en découlent peuvent autant baisser qu'augmenter, et il se peut que vous ne récupériez pas la somme investie. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Si un placement est libellé en devises, les variations de change peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du placement. Il peut s'avérer difficile de vendre ou de réaliser des placements non liquides, ainsi que d'obtenir de l'information fiable concernant leur valeur ou l'étendue des risques auxquels ils sont exposés. Certaines opérations, notamment celles qui concernent les contrats à terme, les swaps, et autres produits dérivés, soulèvent un risque sérieux et ne conviennent pas à tous les investisseurs. Les placements prévus dans le présent rapport ne sont pas offerts aux clients particuliers, et le présent rapport ne doit pas leur être distribué (au sens des règles de la Financial Conduct Authority). Les clients particuliers ne devraient pas agir en fonction des renseignements contenus dans le présent rapport ou s'y fier. Le présent rapport ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription des titres décrits dans les présentes, ni n'en fait partie. On ne doit pas non plus se fonder sur le présent rapport dans le cadre d'un contrat ou d'un engagement quelconque et il ne sert pas, ni ne servira de base ou de fondement pour de tels contrats ou engagements.

Les présents renseignements ne doivent être communiqués qu'aux contreparties admissibles et clients professionnels du Royaume-Uni au sens des règles de la Financial Conduct Authority. FBN est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, et à son siège social au 70 St. Mary Axe, London, EC3A 8BE.

FBN n'est pas autorisée par la Prudential Regulation Authority ou par la Financial Conduct Authority à accepter des dépôts au Royaume-Uni.

Résidents de l'UE : En ce qui concerne la distribution de ce rapport dans les États membres de l'Union européenne (« UE ») et de l'Espace économique européen (« EEE ») par NBC Paris, le contenu de ce rapport est uniquement à titre informatif et ne constitue pas un conseil en investissement, une recherche en investissements, une analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 (« MIF 2 »). Ce rapport est destiné uniquement aux investisseurs professionnels et aux contreparties éligibles au sens de la directive MIF 2 et son contenu n'a pas été revu ou approuvé par une autorité de l'UE/EEE. NBC Paris est une entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») pour fournir des services d'investissement en France et a passé ses services d'investissement dans l'ensemble de l'UE/EEE au titre de la libre prestation de services et a son siège social au 8 avenue Percier, 75008 Paris, France. BNC Marchés financiers, filiale de la Banque Nationale du Canada, est une marque de commerce utilisée par NBC Paris S.A.

FBN n'est pas agréée pour la fourniture de services d'investissement au sein de l'UE/EEE.

Résidents des États-Unis : En ce qui concerne la distribution du présent rapport aux États-Unis, National Bank of Canada Financial Inc. (« NBCFI ») qui est réglementée par la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) et est membre de la Securities Investor Protection Corporation (SIPC), membre du groupe de FBN, endosse la responsabilité du contenu du présent rapport, sous réserve des modalités susmentionnées. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport, les résidents des États-Unis doivent communiquer avec leur représentant inscrit de NBCFI.

Ce rapport n'est pas un rapport de recherche et ne s'adresse qu'aux grands investisseurs institutionnels des États-Unis. Ce rapport n'est pas assujéti aux normes d'indépendance et d'informations à fournir aux États-Unis applicables aux rapports de recherche.

Résidents de HK : En ce qui concerne la diffusion de ce document à Hong Kong par NBC Financial Markets Asia Limited (« NBCFMA »), titulaire d'un permis de la Securities and Futures Commission (« SFC ») qui l'autorise à mener des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 3 (négociation avec effet de levier sur le marché de change), le contenu de cette publication est uniquement présenté à titre d'information. Il n'a pas été approuvé, examiné ni vérifié par aucune autorité de réglementation de Hong Kong, ni n'a été déposé auprès d'une telle autorité. Rien dans ce document ne constitue une recommandation, un avis, une offre ou une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente d'un produit ou d'un service, ni une confirmation officielle d'aucune transaction. Aucun des émetteurs de produits, ni NBCFMA ni aucun membre de son groupe, ni aucune autre personne ou entité désignée dans les présentes n'est obligé de vous aviser de modifications de quelque information que ce soit et aucun des susmentionnés n'assume aucune perte que vous auriez subie en vous en fondant sur ces informations.

Ce document peut contenir des informations au sujet de produits de placement dont l'offre au public de Hong Kong n'est pas autorisée par la SFC et ces informations seront uniquement mises à la disposition de personnes qui sont des investisseurs professionnels [au sens de « Professional Investors », tel que défini par la Securities and Futures Ordinance of Hong Kong (« SFO »)]. Si vous avez des doutes quant à votre statut, vous devriez consulter un conseiller financier ou communiquer avec nous. Ce document n'est pas un document de marketing et n'est pas destiné à une distribution publique. Veuillez noter que ni ce document ni le produit qui y est mentionné ne sont visés par une autorisation de vente de la SFC. Prière de vous reporter au prospectus du produit pour des renseignements plus détaillés.

Des conflits d'intérêts concernant NBCFMA ou les activités de membres de son groupe sont possibles. Ces activités et intérêts comprennent des intérêts multiples en termes de conseils, transactionnels et financiers, dans les valeurs mobilières et instruments qui peuvent être achetés ou vendus par NBCFMA ou les membres de son groupe, ou dans d'autres instruments de placement qui sont gérés par NBCFMA ou les membres de son groupe qui peuvent acheter ou vendre de telles valeurs mobilières ou de tels instruments. Aucune autre entité au sein du groupe de la Banque Nationale du Canada, y compris la Banque Nationale du Canada et Financière Banque Nationale Inc., n'est titulaire d'un permis de la SFC ni n'est inscrite auprès de la SFC. Par conséquent, ces entités et leurs employés ne sont pas autorisés à ni n'ont l'intention de : (i) se livrer à une activité réglementée à Hong Kong; (ii) se présenter comme s'ils se livraient à une activité réglementée à Hong Kong; (iii) commercialiser activement leurs services auprès du public de Hong Kong.

Droits d'auteur : Le présent rapport ne peut être reproduit en totalité ou en partie, ni distribué, publié ou mentionné de quelque manière que ce soit, ni ne le peuvent les renseignements, les opinions ou les conclusions qu'il contient sans, dans chaque cas, obtenir le consentement préalable et écrit de la FBN.